

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MOSELLE



Commune de RODEMACK

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire,

### **Membres Présents :**

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Franck CZACHOR, Amélie AGGOUNI, Marie-Ange ANDRIEUX, Caroline BETHMONT, David KUCKLICK, Philippe LELONG, Fabien MARIEN, Flor WALT, Chrystelle OMPHALIUS, Christian TEITGEN.

### **Absents avec excuses :**

Christelle MAZZOLINI – Procuration à Olivier KORMANN  
Yveline HERFELD – Procuration à Flor WALT  
Maurice MACCHI

**Amélie AGGOUNI** est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 16 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 16 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

---

## **COMMUNICATIONS**

### **1) Minute de silence**

Le maire propose à l'assemblée d'ouvrir la séance du conseil municipal par une minute de silence à l'attention de Jean-Marie Erpelding, employé communal depuis 1990 et décédé tragiquement dans un accident de la route le 1er février 2024.

### **2) Point Travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle :**

Le chantier de la maison pluriprofessionnelle a commencé il y a quelques semaines désormais par l'achèvement du désamiantage et la démolition des anciens

vestiaires, les travaux de décapage, de terrassement et création de la plateforme qui servira à assier la future construction. Des essais ont été depuis réalisés sur cette plateforme pour confirmer sa conformité en vue d'engager dès la première semaine de mars les travaux de fondations dont la préfabrication des armatures est en cours. Le chantier pourra dès lors se poursuivre dans la continuité à l'avancement de chaque lot.

Le planning, tel que validé par la maîtrise d'œuvre et les entreprises, prévoit une réception à l'été 2025 préalable à la mise en service de la Maison de Santé.

### **3) Lotissement des Jardins du Castel**

Une réunion de démarrage a été organisée par la Sodevam sur site le lundi 19 février 2024 en présence de la mairie, du syndicat des eaux, du bureau d'études et de l'entreprise Stradest en charge des travaux.

Le point a été fait sur les conditions d'accès au chantier, le planning d'intervention, la défense incendie du futur quartier, l'adduction en eau potable.

Ce dernier sujet a fait l'objet d'échanges soutenus car la meilleure solution est à l'étude pour assurer le confort des futures constructions en matière de distribution d'eau potable tout en améliorant la situation des habitations construites dans les premières tranches. Plusieurs solutions sont à l'étude et les spécialistes devraient nous revenir prochainement avec une proposition adaptée.

L'état actuel du terrain ne permet pas d'engager les travaux dans l'immédiat. L'entreprise interviendra dès que les conditions météorologiques auront permis d'assurer l'assèchement des sols.

### **4) Inscriptions Scolaires 2024-2025 pour les nouveaux arrivants et les petites sections**

Les inscriptions pour l'école Maternelle "Le Petit Prince" se feront en Mairie du 11 au 17 mars 2024.

#### **Documents à fournir :**

- Livret de famille et carte d'identité de l'enfant (si l'enfant en possède une)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- **Coordonnés de chaque parent (téléphone et mail)**

### **5) Sondage participatif**

Une étude vient de démarrer pour esquisser l'avenir de la « Maison des Baillis » à Rodemack qui a vocation, si la commune en devenait à terme propriétaire, à être un lieu ouvert au public.

Pour rappel, la municipalité s'est entourée de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) et du bureau d'étude URBICAND pour faire une étude d'impact, analyser les besoins des Rodemackois, et entrevoir les possibilités de financement.

En tant qu'habitants, vous êtes les premiers concernés, donc informés et consultés.

C'est pourquoi vous serez destinataires dans les prochains jours d'un sondage participatif. Nous comptons sur vous pour répondre à ce questionnaire qui permettra à URBICAND de réaliser son analyse et émettre ses recommandations.

Un temps de rencontre, de restitution et d'échange vous sera proposé le dimanche 5 mai dans le cadre du marché aux fleurs.

## **6) Evènements à venir**

- Les Z'Allumés vous donnent rendez-vous au Foyer Socioculturel ce samedi 24 février 2024 pour la pièce « Toqué avant d'entrer ».
- Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France les 23 et 24 mars 2024 au gymnase communautaire de Rodemack
- PRINTEMPS MUSICAL EN PAYS MOSELLAN  
Du samedi 9 mars au dimanche 24 mars 2024, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en partenariat avec l'Association Chants et Musiques en Pays Mosellan, organise la 17ème édition du Printemps Musical en Pays Mosellan !  
A noter que la Chorale gospel de Rodemack se produira le 10 mars à Escherange

Durant 3 week-ends consécutifs, la musique sera mise à l'honneur sur le territoire avec la programmation de 7 concerts gratuits !

**Début du Conseil : 21h05**

### **240221-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

### **240221-2/ MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : LIGNE DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour parer aux besoins de trésorerie de la Commune durant la première année de travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, il est nécessaire de souscrire une ligne de Trésorerie. Ce besoin de

trésorerie est justifié par la nécessité d'assumer les dépenses de travaux préalablement au versement des subventions accordées par les partenaires associés. Cette avance de trésorerie permettra également à la commune de calibrer au plus juste l'emprunt définitif dont le remboursement sera compensé par les recettes attendues des loyers à charge des professionnels de santé.

Quatre établissements de financement ont été sollicités: la Banque des Territoires, le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Seules la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole étaient en mesure de proposer une ligne de crédit de Trésorerie.

Le Crédit Agricole, moins disant, a fait la proposition suivante :

Souscription Ligne de trésorerie :

- Montant : 1 000 000 €
- Type d'échéance : Trimestrielles
- Taux facturé : Euribor 3 mois jours
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 3,9000 % au 02/02/2024
- Taux indicatif à la date de ce jour : 4,24 % avec un taux plancher de 0,34 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 1 000 €
- Pas de commission de non utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine aux conditions ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention.
- D'inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires au paiement des intérêts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition :**

## **240221-3/ ZONE ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELLABLES**

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER) du 10 mars 2023 met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires.

Les communes doivent proposer une cartographie locale de ces zones renouvelables tous les 5 ans par délibération du Conseil Municipal, en y associant les EPCI selon les modalités de leur choix.

Ces zones doivent être définies pour chaque catégorie de sources et d'installations ENR (zones multi-énergies possibles : solaire, méthanisation, éolien, géothermie...), en fonction des potentiels du territoire et de la puissance ENR déjà installée.

Cette cartographie doit faire l'objet d'une concertation locale, selon des modalités choisies par la commune.

Vu la présentation aux élus par la CCCE en date du 13/09/2023

Vu la commission de développement durable en date du 10 novembre 2023

Vu l'analyse de la base de données fournie et disponible sur le Geoportail ENR et le constat que seul le solaire est envisageable sur le territoire de la commune

Vu l'absence de projet photovoltaïque d'envergure annoncé par les exploitants consultés en comité consultatif agricole élargi le 29 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Rodemack, après en avoir délibéré, ne donnera pas suite à la création de Zones d'Accélération du Développement de Projets d'Energies Renouvelables (ZAENR) car le ban communal ne s'y prête pas.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **240221-4/ ETUDE DE SECURISATION ROUTIERE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'augmentation évidente du trafic routier à destination du Luxembourg,

Vu le constat alarmant sur l'irrespect de la signalisation en vigueur, le partage de la chaussée par tous les utilisateurs, notamment en ce qui concerne les limitations de vitesse,

Vu la dangerosité générée par ce trafic à proximité de l'école maternelle et sur la traversée de la route de Halling et les rues attenantes,

Considérant que le démarrage du chantier d'aménagement de la tranche 3 du lotissement les Jardins du Castel, génèrera un trafic supplémentaire dans ce quartier et notamment la route de Halling par laquelle le chantier sera alimenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter pour se faire le conseil de la CCCE et notamment de son service voirie
- de mettre en place les signalisations et autres mobiliers urbains pour améliorer la sécurisation routière des quartiers Bellevue, Hauts de Bellevue, Ménestrels et Jardins du Castel
- de développer une zone test parallèlement au développement du chantier d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> tranche du Lotissement les Jardins du Castel afin d'expérimenter plusieurs dispositifs de sécurisation ;

- autorise le maire à prendre les arrêtés municipaux de rigueur, à signer tout document relatif et à engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **240221-5/ LOCATION BATIMENT ANCIENNEMENT GRANGE PLACE DES BAILLIS**

Monsieur BENEDA, actuel locataire de l'ancienne grange Place des Baillis a informé la commune de son intention de mettre fin à son bail à effet au 29 février 2024.

Monsieur BASSO DE MARCO Stéphane, Gérant de la société MSY Service, s'est porté candidat à la reprise de ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location avec Monsieur BASSO DE MARCO Stéphane ;
- Décide que le loyer est fixé à 250 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **240221-6/ DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur le Directeur de l'école élémentaire de Rodemack sollicitant une subvention exceptionnelle pour le financement d'une classe de mer à l'île d'Oléron des CM1 et CM2 du 27 au 31 mai 2024.

Le coût du séjour s'élève à 593 € par enfant.

Afin de réduire la part à la charge des familles, il est proposé au Conseil Municipal le vote d'une subvention de 45 € par enfant, soit une somme de 2 160 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **240221-7/ CHASSE COMMUNALE : NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS GRAND GIBIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral 2023-DDT-SRAF-UFC-N°9 du 20 avril 2023 portant approbation du cahier des charges type des chasses communales et intercommunales de Moselle pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 ;

Le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un estimateur de dégâts de gibier pour la durée d'application du bail de chasse (2024-2033),

Après avoir consulté les locataires de lots de chasse et obtenu leur approbation, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Bertrand ALESCH, domicilié 10, route d'Evange, BOLER, 57570 BREISTROFF LA GRANDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Bertrand ALESCH en qualité d'estimateur des dégâts de gibier pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **240221-8/ PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **DIVERS**

#### **240221-9/ ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27.06.2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire

Vu la délibération du 18 février 2021 portant organisation du temps scolaire pour une période de 3 ans se terminant à l'issue de l'année scolaire 2023/2024

Le Maire propose :

- De demander à titre dérogatoire le renouvellement pour une période maximum de trois ans de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires
- De maintenir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours et 8 demi-journées selon les horaires suivants :

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**

**De 8h45 à 12h15 le matin**

**De 14h00 à 16h30 l'après-midi**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :**

**Pour : 10  
Abstention : 4**

**Clôture de la séance du conseil municipal à 22h02.**